



Bulletin d'information n°35 Trimestriel 4^{me} trimestre 2009

Art:1 de la Charte Constitutionnelle sur l'environnement : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement Équilibré et respectueux de sa santé »

Editorial :

Ça bloque encore ! Assez de bla bla des actes!

Dans notre dernier bulletin, nous étions plutôt optimistes quant aux évolutions positives du projet de déplacement.

Las, nous voici 3 mois après, nous sommes à nouveau devant un trou noir. C'est l'impasse !

Le Sous-Préfet à qui nous avons écrit en septembre pour lui demander de tenir la 1^{ère} réunion de concertation, n'a toujours pas répondu à notre courrier.

RTE/EDF qui au téléphone nous annonçait la fin de rédaction du dossier de concertation en courant septembre, ne donne plus de nouvelle.

Le Maire qui a rencontré RTE le 23 septembre nous a communiqué le compte ren-

du le 20 novembre.

Ces responsables ne vivent pas comme nous sous les lignes !

Nous en appelons à nos élus pour qu'ils fassent avancer ce dossier

Pour eux peut-être que 20 ans pour une réalisation de cette sorte serait satisfaisant !

Les riverains et les adhérents de **●Point à la Ligne !** qui agissent depuis 15 ans pour obtenir le déplacement de la Ligne à Très Haute Tension sont exédés de ces tergiversations incessantes.

Il est incroyable que ce projet dont le financement est acquis depuis 2002 et conforté en 2008, ne trouve pas un début de réalisation concrète.

Combien de temps nous faudra-t-il attendre ?

Les responsables sont-ils conscients des risques placés au-dessus de nos têtes ?



Malgré une situation insatisfaisante, le Conseil d'administration de ●Point à la Ligne ! souhaite à chacun de nos lecteurs, de bonnes fêtes de fin d'année ! Avec ses adhérents, ●Point à la Ligne ! ne baissera pas les bras !

Dans ce numéro :

Réunion Mairie/RTE	2 et 3
Nos coordonnées, votre adhésion	4
Tracé du déplacement	4

Un supplément (2 pages) réservé aux adhérents est annexé à

Sommaire :

- Un financement acquis, une zone de déplacement déterminée mais rien ne bouge !
- En septembre une réunion s'est tenue sans nous, en Mairie, dont le compte rendu ne nous est envoyé que 2 mois après

Réunion Mairie/RTE du 23 septembre (extraits)

Les intervention des élus

M. le Maire et l'Adjoint chargé du dossier ont reçu le 23 septembre deux représentants de RTE. Le compte rendu ne nous est parvenu que le 24 novembre.

Du compte rendu nous avons extrait :

Lors de la réunion du Comité de Pilotage de juin 2008, la date de novembre 2008 avait été avancée pour le dossier d'étude préalable à la DUP (Demande d'Utilité Publique). Les élus de Louvres souhaitent savoir où en est l'étude et indiquent:

- les agriculteurs n'ont pas été associés au Comité de Pilotage. Ils réagiront probablement à la réunion de concertation.
- Les propriétaires fonciers n'ont pas été consulté.
- les agriculteurs sont en ce moment et depuis plusieurs années très sollicités sur la

commune de Louvres avec toutes les opérations en cours ou prévues. Cela représente de nombreux hectares retirés au monde agricole. Les parcelles concernées sont relativement nombreuses

- **"ce n'est pas parce que ●Point à la Ligne ! prône le déplacement de la ligne que tout le monde partage cette idée ! "** a déclaré l'adjoint au Maire



Les arguments des riverains ont largement été passés sous silence. Pourquoi ?



Les responsables de la Municipalité

- Demandent des précisions sur le déroulement de la procédure
- s'interrogent sur le type de pylônes qui sera implanté
- font valoir un argument en faveur du déplacement : l'urbanisation des Pommiers Frais Lieux. En effet, à plusieurs reprises dans les documents présentés par l'EPA Plaine de France, le déplacement de la ligne THT est acté.

Réunion Mairie/RTE du 23 septembre (extraits suite)

Quelques réponses de RTE

Sur l'avancement du dossier

- le dossier de présentation est en cours de finalisation et sera utilisé pour la réunion de concertation. Il présente la demande de déplacement étudiée sur l'aire d'étude située au sud de la commune le long de la Francilienne et de la ligne TGV.
- la faisabilité technique a été établie en 2001 et le tracé envisagé dans ces études est l'objet du protocole.
- la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) malgré une nouvelle réglementation des servitudes aéronautiques, a répondu favorablement en mi 2009.
- Le coût des travaux envisagés s'élève à un montant estimé à 7 millions d'euros, aux conditions économiques 2005
- le dossier, une fois terminé sera transmis dans les prochaines semaines à Monsieur le Préfet du Val d'Oise qui lancera ensuite la concertation officielle en conviant toutes les parties prenantes : collectivités locales concernées, chambres consulaires, services de l'Etat, propriétaires, associations concernées.

Sur la procédure de réalisation

La procédure comprend plusieurs étapes :

- **la concertation préalable** qui se clôt par une réunion menée sous l'égide de la Préfecture (**fin 2009**) au cours de laquelle sont approuvés l'aire d'étude et le tracé envisagés. le document d'entrée de cette réunion est le dossier de présentation en cours de finalisation déjà mentionné.
- **la procédure de déclaration d'utilité publique** (juin 2010)

En parallèle à l'enquête publique, RTE demandera auprès de la DRIRE une autorisation d'exécution.

Si l'enquête publique reçoit un avis favorable, le permis de construire pourra être déposé pour les pylônes.

septembre 2011 : obtention du permis de construire

novembre 2011 : fin du délai de recours des tiers



Depuis plus de six mois, RTE déclare que la fin de la rédaction du dossier de concertation est imminente et annonce que cette réunion aura lieu dans quelques semaines.

On ne sait que penser de ces déclarations .

Pour les riverains le consensus obtenu des élus de toutes les instances: Conseil Municipal, Communauté de Communes, EPA Plaine de France, Conseil Général du 95, Conseil Régional d'Ile de France, est un acquis irremplaçable.

Le soutien de la population de Louvres (pétitions et sondage IPSOS) est un appui inestimable.



Comité de défense contre la Ligne à Haute Tension

Association loi 1901 déclarée sous N° 1203 à la SOUS-PREFECTURE de SARCELLES
 N°SIREN: 442 664 579 N°SIRET 442 664 579 00012 Directeur de la publication: André DELANGLE
 Journal tiré à 450 exemplaires imprimé par nos soins Reproduction d'articles autorisée sous réserve de
 citer l'origine. Photos: ●Point à la LIGNE ! Dépôt légal à parution Ne pas jeter sur la voie publique

●Point à la LIGNE ! 43 av Charles de Gaulle 95380 LOUVRES Tel : 01 34 68 71 75 courriel: pointalaligne@voilà.fr
 Président : A. DELANGLE / Vice-Président : D. LE ROY / Secrétaire : G. COINT / Secrétaire Adjoint : Michel WAGNEZ / Trésorière : CH. LE FAOU / Trésorière Adjointe : E. HANNA-ANCORA

Votre soutien
est plus que
jamais
nécessaire.

rejoignez-nous Bulletin à découper et à retourner à ●Point à la Ligne ! 43 Avenue Ch. de Gaulle 95380 Louvres

- Je prends mon adhésion et j'adresse un chèque de 10 € à l'ordre de: ●Point à la Ligne !
- Je souhaite recevoir le bulletin **HAUTE TENSION** (abonnement gratuit)

Nom _____ Prénom _____

N° _____ rue _____ Date et Signature _____

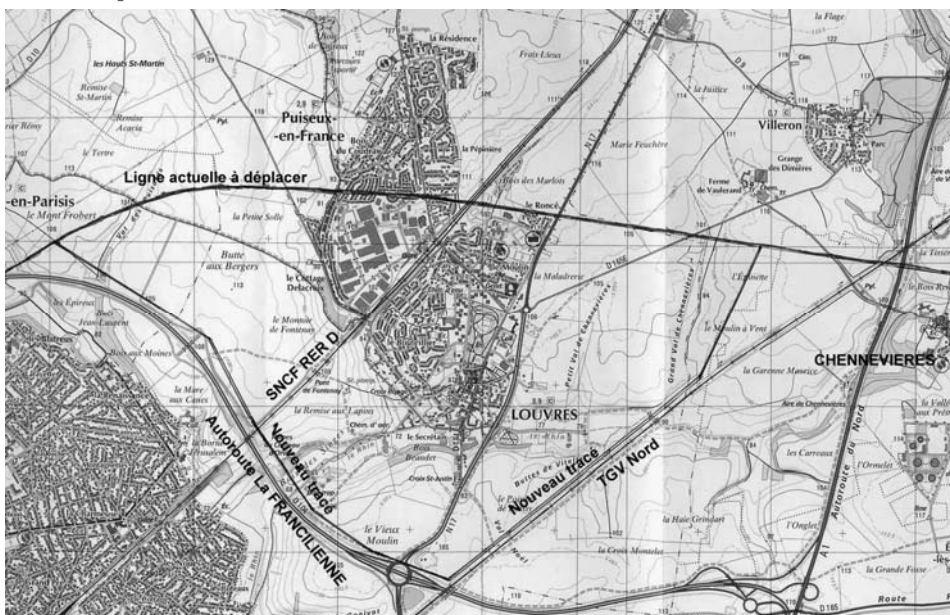
Ville _____ Code Postal _____

Adresse électronique _____

Le financement du déplacement

Financier	Somme	Date de décision
Commune de Louvres	150 000€	24 mars 2006
Conseil Général du Val d'Oise	500 000€	19 mai 2006
Communauté de Communes Roissy Porte de FRANCE	150 000€	20 juin 2006
Conseil Régional d'Île de France	2 800 000€	22 mars 2007
RTE/EDF	3 100 000€	Protocole du 1er mars 2006
État		Protocole du 1er mars 2006
EPA Plaine de France agissant au nom de l'Etat	300 000€	CA de L'EPAD du 23 mai 2008
Coût Total	7 000 000€	

Le déplacement au Sud de Louvres



Ce tracé présente l'avantage d'éloigner la Ligne de 400000 volts de toute habitation actuelle ou future et de regrouper les nuisances le long de la Francilienne puis du TGV Nord tout en restant pour l'essentiel sur Lou-

Bientôt 15 ans
C'est très long !